ART. 11 N° 412

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2008 - (n° 1266)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 412

présenté par le Gouvernement

ARTICLE 11

ÉTAT A

I. – Dans l'état A, modifier ainsi les évaluations de recettes :

I. - BUDGET GÉNÉRAL

1. Recettes fiscales

15. Taxe intérieure sur les produits pétroliers

Ligne 1501 Taxe intérieure sur les produits pétroliers

Minoration supplémentaire de 68 435 000 €

3. Prélèvements sur les recettes de l'État

31. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales

Ligne 3112 Dotation départementale d'équipement des collèges

Majoration de 596 000 €

Ligne 3113 Dotation régionale d'équipement scolaire (*ligne nouvelle*)

Minoration de 88 000 €

ART. 11 N° 412

II. – Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

	(En millions d'euros)		
	RESSOURCES	CHARGES	SOLDES
Budget général			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes	-1 306	821	
A déduire : Remboursements et dégrèvements		750	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes		71	
Recettes non fiscales	I		
Recettes totales nettes / dépenses nettes		71	
A déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et des Communautés européennes			
Montants nets pour le budget général	2 102	71	-2 173
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants	»	»	
Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours		71	
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation aériens	»	»	»
Publications officielles et information administrative	N	»	»
Totaux pour les budgets annexes	W	»	»
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
Contrôle et exploitation aériens	»	»	
Publications officielles et information administrative	»	»	-
Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours	"	"	<i>"</i>
Comptes spéciaux			
Comptes d'affectation spéciale	_ 15	- 15	0
Comptes de concours financiers		- 118	207
Comptes de comerce (solde)		110	- 112
Comptes de commerce (soide)			* * * * * * * * * * * * * * * * * * *
Solde pour les comptes spéciaux			95
Solde général			-2 078

III. – Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 5 :

(En mi	lliards d'eures)
Besoin de financement	
Amortissement de la dette à long terme	39,3
Amortissement de la dette à moyen terme	58,3
Amortissement de dettes reprises par l'État	9,9
Déficit budgétaire	51,5
Total	159,0
Ressources de financement	
Émissions à moyen et long termes (obligations assimilables du Trésor	
et bons du Trésor à taux fixe et intérêt annuel), nettes des rachats	
effectués par l'État et par la Caisse de la dette publique	116,5
Annulation de titres de l'État par la Caisse de la dette publique	-
Variation des bons du Trésor à taux fixe et intérêts précomptés	52,4
Variation des dépôts des correspondants	-6,9
Variation du compte du Trésor	-5,0
Autres ressources de trésorerie	2,0
Total	159,0

ART. 11 N° 412

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet :

- I) De traduire dans le tableau relatif à l'équilibre du budget de l'État :
- a) s'agissant des recettes fiscales, la minoration de 68,4 millions € de la ligne 1501 « Taxe intérieure sur les produits pétroliers » compte tenu des ajustements des fractions de cette taxe affectées aux régions et départements au titre de la compensation financière des transferts de compétences prévus par la loi n° 2004-804 du 13 août 2004 ; cet ajustement résulte de l'adoption des amendements n° 394 et n° 395 présentés par le Gouvernement sur les articles 1^{er} et 2 ;
- b) s'agissant des prélèvements sur recettes, la majoration de 0,6 million € de la ligne 3112 « Dotation départementale d'équipement des collèges » et la minoration de 0,1 M€ de la ligne 3113 « Dotation régionale d'équipement scolaire » ; cet ajustement résulte de l'adoption, à l'initiative du Gouvernement, de l'amendement n° 393 portant article additionnel après l'article 5 ;
- c) la majoration du plafond de dépenses nettes du budget général de 71,4 millions € compte tenu de la prise en compte par anticipation du vote des amendements présentés par le Gouvernement aux articles 12 et 13 du présent projet de loi de finances rectificative.

En conséquence, d'ajuster le tableau de financement en augmentant de 0,1 milliard € la ligne « Variations des bons du Trésor à taux fixes et intérêts précomptés ».

Compte tenu de cette augmentation de 141 millions €du déficit budgétaire par rapport au projet de loi de finances rectificative déposé, le déficit prévisionnel pour 2008 atteint 51 514 millions €.